

TABLE D'EXTENSION (voir § 4.5 page 15)

Si vous avez fait votre 1er vœu dans les Deux-Sèvres (79) le logiciel cherche un poste dans l'ordre suivant :

- 1. tout poste fixe dans le 79 puis ZRD (zone de remplacement départementale) 79
- 2. tout poste fixe dans le 86 puis ZRD 86
- 3. tout poste fixe dans le 17 puis ZRD 17
- 4. tout poste fixe dans le 16 puis ZRD 16

Si votre 1er vœu concerne la Vienne (86):

- 1. tout poste fixe dans le 86 puis ZRD 86
- 2. tout poste fixe dans le 79 puis ZRD 79
- 3. tout poste fixe dans le 16 puis ZRD 16
- 4. tout poste fixe dans le 17 puis ZRD 17

Si votre 1er vœu concerne la Charente (16):

- 1. tout poste fixe dans le 16 puis ZRD 16
- 2. tout poste fixe dans le 17 puis ZRD 17
- 3. tout poste fixe dans le 86 puis ZRD 86
- 4. tout poste fixe dans le 79 puis ZRD 79

Si votre 1er vœu concerne la Charente-Maritime (17):

- 1. tout poste fixe dans le 17 puis ZRD 17
- 2. tout poste fixe dans le 16 puis ZRD 16
- 3. tout poste fixe dans le 79 puis ZRD 79
- 4. tout poste fixe dans le 86 puis ZRD 86

<u>Le barème de l'extension comporte</u> : l'ancienneté de poste et de service et éventuellement les bonifications familiales, les bonifications au titre du handicap, des APV pour les lycées uniquement, de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville.